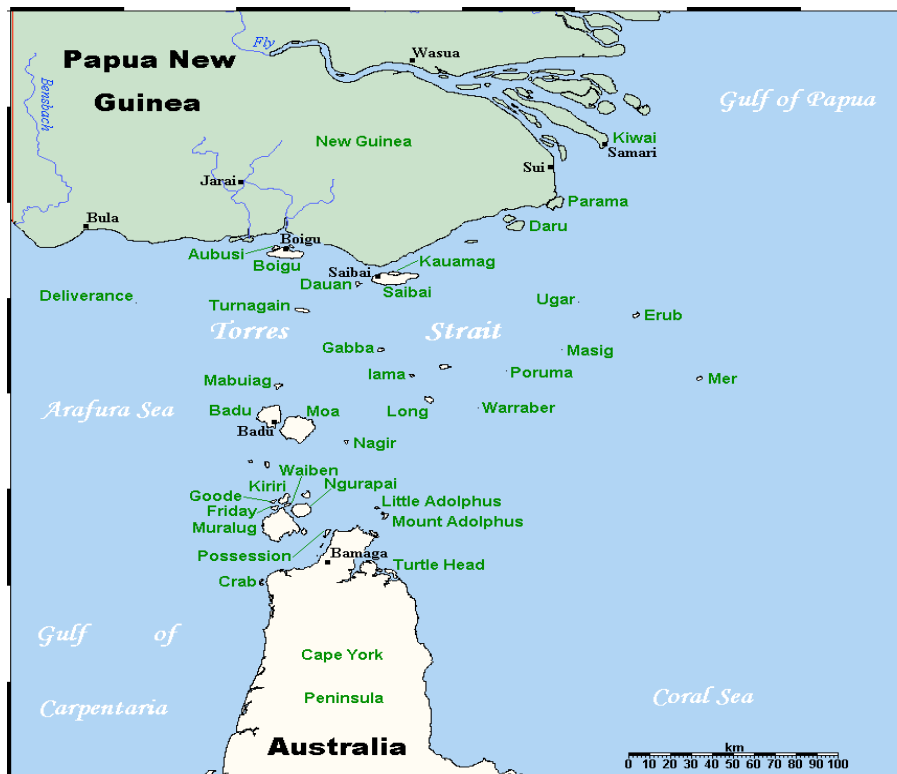


Le succès dans le jugement de la plainte relative aux droits de propriété des autochtones du détroit de Torres régionales dans le domaine maritime constitue un motif de célébration!



La décision prise aujourd'hui par le juge Finn de la Cour fédérale d'Australie de reconnaître officiellement les droits de propriété dans le domaine maritime des autochtones des îles du Détroit de Torres est une cause importante pour la célébration, a indiqué aujourd'hui Mick Gooda, Commissaire de l'Aboriginal and Torres Strait Islander Social Justice.

Commissaire Gooda dit que cette décision reconnaît les droits autochtones dans le domaine maritime des mers du détroit de Torres en vertu du droit australien.

«Je félicite les propriétaires traditionnels du Détroit de Torres pour le résultat positif d'aujourd'hui», a déclaré le commissaire Gooda.

"Le résultat d'aujourd'hui est la fin d'un long processus pour le peuple du Détroit de Torres et témoigne de leur résilience et la détermination."

Commissaire Gooda a indiqué que la décision a été prise 18 ans après la décision historique de la Haute Cour de décision dans l'affaire Mabo, qui a

reconnu l'existence du titre aborigène sur l'île Murray, et près de neuf ans après le dépôt de la revendication sur les droits maritimes des autochtones de la mer des Torres Straits a été déposée devant la Cour fédérale.

Il est important, que le juge Finn ait reconnu le droit des insulaires du détroit de Torres à utiliser les ressources marines à des fins commerciales.

«Les droits de pêche commerciale sont essentielles pour les peuples autochtones de l'Australie,» a déclaré M. Gooda.

"Non seulement ce sont les droits traditionnels, mais ils sont aussi partie intégrante du développement économique des communautés autochtones."

Par ailleurs, le juge Finn a affirmé le caractère exclusif des droits maritimes des autochtones.

"La décision d'aujourd'hui est le plus récent d'une longue lignée de succès déterminants pour le titre aborigène dans le détroit de Torres," M. Gooda dit.

«Le détroit de Torres est maintenant dans un environnement dans lequel les détenteurs des droits autochtones dans le domaine maritime peuvent se concentrer sur la réalisation de résultats concrets à travers l'exercice de la reconnaissance de leurs droits »

La décision définitive doit être prise le 30 Juillet 2010.

Source

:http://www.hreoc.gov.au/about/media/media_releases/2010/65_10.html